

La poursuite des méfaits de l'immigrationniste BLANQUER

Article rédigé par *Claude Meunier-Berthelot*, le 21 mars 2018

Le 20 février 2018, le maire de PONTHOILE dans la Somme, commune de plus de 600 habitants et dont la démographie est en constante augmentation depuis les années 1990, reçoit une lettre de l'inspecteur d'académie - coursier du ministre de l'éducation BLANQUER - pour lui annoncer froidement, sans concertation préalable ni pré-avis, la suppression de son Ecole.

Le fond et la forme de la lettre « valent d'autant plus le détour » que ce n'est malheureusement pas un cas isolé mais la résultante d'une politique générale menée sur l'ensemble du territoire national.

Des orientations ministérielles ...

La lettre débute ainsi : « *En application des orientations ministérielles, l'instruction de la carte scolaire pour la rentrée 2018 a été élaborée en tenant compte des priorités suivantes ... :*

Notons qu'il est fait référence à une politique générale, ce courrier n'est nullement le fait d'une toquade de l'administration locale ; par ailleurs, il est stipulé que cette politique éducative comporte des « *priorités* ».

Curieux quand JM.BLANQUER, alors au micro de RTL à la rentrée 2017, faisait cette réponse à un auditeur qui lui faisait remarquer qu'en milieu rural, il supprimait des classes de 25 à 27 élèves au prétexte d'effectifs insuffisants alors qu'il créait des classes à 12 dans ce qu'il appelle les « *zones sensibles* », demandant au ministre ce qu'il appelait « *zone sensibles* » et ce qu'il comptait faire concrètement :

« *Bien entendu, c'est une politique globale que nous avons...ce que vous décrivez correspond au passé...nous avons une politique très volontariste en milieu rural...il ne faut pas opposer une France à une autre : il y a une politique générale à l'école primaire pour tous les enfants de France...* » répondit le ministre BLANQUER.

Intéressant comme réponse, seulement voilà ! cela n'empêche pas - sans doute - d'avoir des priorités...

...Et quelles « priorités » ?

1-« *La mise en place des classes à effectifs réduits en CP et CE1 dans les réseaux prioritaires renforcée (REP+),*

2 – « *La mise en place des classes à effectifs réduits en CP dans les écoles situées en éducation prioritaire (REP),*

Pas de précision sur les « *effectifs réduits* » et pour cause ! ils correspondent à 12 élèves pas classe alors qu'en zones rurales sont prévues, par l'administration de l'Education nationale, des fermetures de classes comportant des effectifs à 15,20, voire 27, avec pour motif « manque d'effectifs » !

Par ailleurs, notons que les « *priorités* » sont les « *Réseaux d'éducation prioritaire* » (REP), très majoritairement destinés aux élèves issus de l'immigration. Au nombre d'environ 1200 sur le territoire national, ils correspondent donc à une moyenne de 12 REP par département.

A la rentrée 2017, **les classes de CP (cours préparatoire) ont été dédoublées pour les REP+**, sachant que les REP+ sont les « réseaux d'éducation prioritaire renforcée » dans lesquels sont scolarisés ceux que nos

gouvernants appellent les « *migrants* » et que le système éducatif appelle les « *EANA - élèves allophones nouvellement arrivés* » : 2500 classes et 2500 postes ont été redéployés, ce qui fait donc 5000 classes ; à raison de 12 élèves par classe, cela donne un total de 60 000 élèves.

« *A la rentrée 2018, 5600 classes de CP seront dédoublées en REP et REP+...* » est-il mentionné dans les documents ministériels - mais il n'est pas précisé si c'est en plus ou au total, bien que la formulation laisserait plutôt à penser qu'elles s'ajoutent à l'existant - *...grâce à 3881 postes d'enseignants supplémentaires* - pour qui est prévu - *... une augmentation indemnitaire de 3000^E par an progressivement déployée à compter de la rentrée scolaire 2018...* »...« *afin d'accroître l'attractivité des postes* ». 5600 classes dédoublées en plus, cela fait 11 200 classes à 12 soit 134 400 élèves, ce qui porte le total à 194 400 élèves.

-3^{ème} priorité mentionnée : – « *l'attention prêtée aux écoles en milieu rural* »

Savoureux si l'on peut dire ! simplement une « attention » !

4- Toujours faisant partie des priorités « *le renforcement des moyens dédiés au remplacement* » : aucune précision à ce sujet ; c'est d'autant plus compréhensible qu'il est puisé dans le vivier des instituteurs de nos enfants pour les attribuer aux immigrés, il paraît légitime de se demander où vont être pris les remplaçants ? assurément, ce sera « l'arlésienne » !

5 – Dernière priorité énoncée : « *le maintien de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers* », en langage décodé, cet accompagnement concerne essentiellement les élèves des REP.

Conclusion

...La lettre se termine ainsi : « *...Compte-tenu de ces éléments, j'envisage de proposer au prochain conseil départemental de l'éducation nationale* », la mesure suivante : « *le retrait de deux moyens d'enseignement* » !

Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites ! qu'appelle l'administration de l'Education nationale les « *moyens d'enseignement* » ?

« *Le retrait de deux moyens d'enseignement* » signifie la **suppression de deux classes** ; sachant que l'Ecole de Ponthoile comprend deux classes pour un total de 36 élèves, avec une prévision d'effectif pouvant dépasser la quarantaine à la rentrée prochaine portant la moyenne de classe à 20, **c'est l'Ecole qui ferme** sans autre forme de procès tout simplement pour cause de priorités et de priorités aux immigrés. Les motifs évoqués de la suppression ne sont même plus le manque d'effectifs !

En clair, les enfants de France sont sans importance pour JM.BLANQUER, ceux qui comptent, ce sont les allogènes : ce qui correspond bien à toute sa politique éducative que nous ne cessons de dénoncer, politique masquée sous les oripeaux de la restauration d'une Ecole de qualité pour nos enfants et qui abuse encore un beaucoup trop large public.